

à Cahors, le

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES 2023 - Ville de CAHORS



Article L116-3 du Code de l'action sociale et des familles

Si vous êtes déjà inscrit(e) sur le registre nominatif de la Ville de Cahors, il n'est pas nécessaire de faire la démarche sauf pour signaler des modifications

Je soussigné(e), **demande à être recensé(e)** pour bénéficier du dispositif d'information et de surveillance

Pour les couples,	merci de renseigne	er les deux person	nes
MADAME Name			Duánana
Nom :			
Date de naissai	nce :		
Adresse :			
Tél domicile :			Tél portable :
MONSIEUR Nom :			Prénom :
Date de naissar	nce :		
Adresse :			
Tél domicile :			
Vous vivez : □ Seul □ En couple □ En famille □ Autre (précisez) :			
INTERVENTIONS des services sociaux ou médico-sociaux OUI NON			PERSONNE à PREVENIR en cas d'URGENCE
			☐ Représentant légal (tutelle ou curatelle) ☐ Tiers
			Lien de parenté (si c'est le cas) :
Prestation	Nom de		Nom :
	l'organisme		Prénom :
Aide à domicile			Adresse :
Soins infirmiers			Code Postal
Portage de repas			Téléphone domicile
Médecin traitant :			Téléphone portable
Disposez-vous d'une climatisation ou d'une pièce raîche ?			procédure ne dispense pas de prendre fréquemment des nouvelles des personnes inscrites en cas d'alerte canicule.
Disposez-vous d'un système de téléalarme ?			Dans le cadre de cette inscription, les services du CCAS ou de la ville peuvent être amenés à vous rendre visite sans
□ OUI □ NON			réponse de votre part aux appels téléphoniques pendant la période de vigilance.
	s absent de votre		>>> Si oui, précisez les dates de vos absences :

Signature(s):

2023